

**1/ Evolution épidémiologique**

| Tableau récapitulatif              |                                                      |
|------------------------------------|------------------------------------------------------|
| Nombre de cas confirmés            | 13h00 : 11 616 (+277/ la veille)                     |
| Nombre de décès                    | 650 (+19 / la veille)                                |
| Nombre de personnes en quarantaine | 11 631 (-275), 22 406 (-606) en isolement à domicile |
| Capacité des tests / jour          | 150 309 tests effectués au total                     |

Prise en charge du management par la médecine militaire dans trois hôpitaux régionaux. Le port du masque est obligatoire dans 9 départements sur 42.

**2/ Mesures nouvelles**Sanitaires :

-

L'Etat d'urgence a été prolongé de 30 jours par décret le 14 avril, jusqu'au 14 mai.

Le président, Klaus Iohannis, a annoncé le 15 avril que les déplacements individuels seront à nouveau autorisés à partir du 15 mai. Le port du masque deviendra alors obligatoire. Par ailleurs, des restrictions concernant les rassemblements et événements publics seront encore imposées.

Les personnes âgées de plus de 65 ans font l'objet de plus grandes restrictions quant aux horaires de sortie du domicile (hors motifs professionnels ou médicaux urgents) avec deux créneaux horaires autorisés : 7h-11h et 19h-22h.

Prolongation de la suspension (13 jours à partir du 02/05) de tous les vols reliant la Roumanie au Royaume-Uni et l'Irlande du Nord, aux Etats-Unis, à la Belgique, à l'Autriche, à la Suisse, aux Pays-Bas, à la Turquie, à l'Iran, à l'Espagne (14 jours à partir du 28/04) à l'Italie (12 jours à partir du 03/05) ainsi qu'à la France et à l'Allemagne (10 jours à partir du 05/05).

La Roumanie fait partie d'un des seuls membres de l'UE à pratiquer le contrôle de température à l'arrivée des passagers aériens.

Les écoles resteront fermées jusqu'à la fin de l'année, sauf pour les étudiants concernés par des examens nationaux (ouverture du 2 au 12 juin par classes de 10 élèves).

Accompagnement des agents économiques

La dernière ordonnance militaire (du 16/04) a annulé l'ensemble des restrictions à l'export en place depuis le 10/04 (blé, orge, avoine, maïs, riz, farine de blé, soja, huile, sucre, produits panifiés).

### 3/ Restriction au marché intérieur

Les exportations des médicaments, des équipements de protection et des biocides nécessaires à la prévention et au traitement COVID-19 sont interdites, à l'exception des ceux produits par des entreprises roumaines et ceux qui transitent le pays pour exportation vers d'autres pays (il s'agit de limiter les exportations opportunistes de la part d'intermédiaires non fabricants). Sont également exemptées les livraisons pour des contrats d'appels d'offres communs organisées au niveau de l'UE.

Depuis le 4 avril, les entreprises roumaines et les entreprises originaires des états membres ayant leur siège en Roumanie peuvent à nouveau exporter des biocides.

### 4/ Impact économique et financier

Raiffeisen a largement revu à la baisse sa projection de croissance à **-7,0 % pour 2020**, ING anticipe également une forte contraction (-6,6 %), et le FMI -5,0 %, seule la Banque Mondiale prévoit une légère croissance (+0,3 %). Le gouvernement a également abaissé sa prévision à -1,9 % (+4,1 % précédemment). Le déficit public enregistrera également une forte hausse du fait de la hausse des dépenses impliquées par la réaction à la crise et de la baisse des recettes fiscales (-7,9 % du PIB selon ING, -5,5 % d'après la Banque Mondiale, -8,5 % pour Raiffeisen, -5,5 % pour le FMI).

Le gouvernement a approuvé le 16 avril un premier correctif budgétaire, avec une cible de déficit de

-6,7 % du PIB (3,6 % annoncé dans la loi de finances). Ainsi, les recettes publiques devrait être plus faibles de 4 Mds € (-1,7 Md € pour les cotisations de sécurité sociale, -1,2 Md € pour les recettes de TVA) par rapport au niveau anticipé précédemment et les dépenses sont augmentées de 2,6 Mds € (1,7 Md € pour le Ministère du travail, 0,8 Md € pour le Ministère de la santé, 0,7 Md € pour le Ministère des finances publiques). Ce rectificatif est jugé optimiste par le Conseil Budgétaire (organe consultatif indépendant) qui envisage plutôt un déficit public de -7,3 % à -7,45 % du PIB en 2020 en se basant sur les hypothèses macroéconomiques du gouvernement, voire 8,1 % à 8,9 % du PIB en cas de contraction de 4 % à 6 % du PIB ou même 9,9 % à 10,4 % si la croissance était comprise entre -8 % et -9 %.

Par ailleurs, si les agences de notation Fitch et Moody's ont maintenu les notes BBB- et Baa3 de la Roumanie, elles ont dégradé, de stable à négative, leurs perspectives du fait de la trajectoire négative des finances publiques (déficit public de -4,6 % du PIB en 2019). Les agences prévoient pour 2020 un déficit public de -8 % (pour Fitch) et -7,7 % (Moody's) du PIB et une contraction de l'activité de -5,9 % et -5,0 %. Fitch anticipe une nette hausse de la dette publique, de 35,2 % à 45 % du PIB.

Depuis le 19 février, l'indice principal de la bourse de Bucarest (BET) a enregistré une baisse de

-22 %, sur la même période le RON s'est déprécié de 1,1 % par rapport à l'Euro (désormais 1 € = 4,84 RON). Raiffeisen estime que le taux de change pourrait atteindre 1 € pour 5 RON d'ici la fin de l'année.

## **6/ Analyse sectorielle / entreprises**

Impact économique sur les entreprises / secteurs (call hebdomadaire avec une vingtaine d'entreprises) :

- pour la grande distribution, la période de Pâques n'a pas enregistré une activité remarquable. Aucun problème d'approvisionnement n'est à signaler.

- pour le secteur agricole : la sécheresse est le dossier qui prend de l'ampleur. Après les grandes cultures, les prairies pourraient être touchées. Les constatations sont en cours et le niveau des dédommagements sont encore en cours et mettent beaucoup de pression sur le MADR alors qu'aucun dédommagement n'a été payé pour motif climatiques depuis 10 ans en Roumanie.